



L'Intersyndicale du CETMEF (CFDT-CGT-FO-UNSA) s'adresse aux membres du CODAC.

Mesdames, Messieurs les directeurs et directrices des Administrations Centrales réunis aujourd'hui pour définir les orientations stratégiques et de politique générale du CETMEF, c'est à vous que les agents du CETMEF, au travers du message intersyndical de leurs représentants du personnel, souhaitent s'adresser aujourd'hui.

Ils souhaitent témoigner de la situation du CETMEF et de ce qu'ils subissent actuellement et revendiquent un changement profond dans le management de leur service. Le climat social s'est ainsi considérablement dégradé en son sein depuis l'arrivée d'une nouvelle direction et de ses pratiques fin 2009. Ainsi, les représentants du personnel du CETMEF sont obligés d'engager des bras de fer récurrents avec leur direction pour faire entendre la voix des agents, comme en témoigne le boycott du dernier CTPS initialement fixé au 13 octobre 2011.

1. Il est certain que les méthodes employées par la Direction du CETMEF pour **réorganiser à toute vitesse l'année dernière et restructurer le CETMEF cette année** ne sont pas de nature à rassurer les agents.

En 2010, lors du projet d'« adaptation à la marge » du service décidée par la Direction sans aucune concertation ni avec la hiérarchie ni avec les agents, ceux-ci ont dû signer une pétition et retourner leur fiche de poste signifiant leur refus de la méthode relayés par l'Intersyndicale pour que des champs aussi élémentaires que leur résidence administrative et leurs spécificités techniques y soient inscrits ! Ce qui paraît évident dans d'autres services où le dialogue social fonctionne normalement ne l'est pas au sein du CETMEF !

Cette année, certains agents découvrent dans un document nommé « schéma directeur d'organisation » (ou SDO) que leur poste sera supprimé d'ici 2 ans !!! Les réunions de présentation aux représentants du personnel sont utilisées comme **alibi** pour laisser supposer que les organisations syndicales donnent leur aval à cette méthode !

Ce n'est que le boycott du CTPS du 13 octobre, reconvoqué avec empressement par la Direction pour le 17 octobre, sans faire cas des problèmes d'organisation qu'un tel voyage annoncé le jeudi soir pour le lundi suivant peuvent susciter pour les agents de Brest, de Nantes ou d'Aix qui a permis de « mettre en pause » momentanément ce projet de restructuration !

Rendez vous compte que, ce 17 octobre dernier, il a fallu toute la détermination des agents de Bonneuil et des représentants du personnel présents à l'entrée du site pour qu'elle accepte de reporter ce point de l'ordre du jour et qu'elle admette que ce Schéma Directeur de l'Organisation n'est qu'une **déclinaison du Contrat de Progrès** en termes d'effectifs et de moyens et qu'il est nécessaire de procéder à une concertation sur celui-ci avant toute chose. Sans parler de l'absence de bilan concernant le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) précédent qui pourrait servir de base à la réflexion, la Direction actuelle ayant des difficultés à donner des résultats chiffrés ou un suivi d'ETP clair et fiable lors des discussions menées avec elle.

Comment ne pas trouver stupéfiant que le SDO, document miroir du Contrat de Progrès ayant pour objectif de définir nos missions dans les années à venir, ait été présenté sans aucune précaution aux représentants du personnel avant que les missions et les activités pour les années à venir ne soient précisées, en concertation avec vous, les donneurs d'ordre ?

Et dans tout ce processus, quand le directeur du CETMEF va-t-il enfin faire de la vraie concertation et non de l'information descendante ? Dans sa **lettre de mission** il est précisé au directeur du CETMEF qu'il devra « élaborer le SDO en concertation avec les représentants du personnel », or, pourquoi leur faut-il sans cesse rappeler qu'une **présentation** d'un projet n'est en rien une **concertation** ? Les représentants syndicaux du CETMEF attendent la phase de réelle concertation qui est attendue par la DRH : ils souhaitent être associés en amont de la rédaction des documents et en ont assez de l'information descendante !

Ils **dénoncent**, par ailleurs, l'envoi de tels documents-projet qui annoncent la suppression d'un grand nombre de postes (pour finalement être retirés en laissant les agents dans l'attente d'une éventuelle explication et d'informations concrètes). Nous dénonçons l'impact de tels effets d'annonce qui sont à la fois **dévastateurs** pour la motivation des agents et qui sont révélateurs du **manque de communication interne** du service. Le comble étant qu'individuellement les agents en sont réduits à aller justifier le contenu de leurs postes auprès de la direction qui semble "découvrir" pour certains leurs missions réelles et les enjeux qui y sont liés.

Les représentants du CETMEF dénoncent l'empressement à faire adopter ce projet qui fixe les évolutions d'organisation du Centre à 5 ans :

- en entérinant la fermeture de 3 sites,
- en prévoyant de nombreuses suppressions ou transferts de postes,

alors qu'une réflexion et un dialogue avec les organisations syndicales sur le plan national sont conduits par le Cabinet ministériel sur la mise en place du Nouveau Dispositif Scientifique et Technique (NDST) et que le scénario de rattachement du Cetmef au sein de cette nouvelle entité est désormais quasiment certain.

Concernant ce Nouveau Dispositif Scientifique et Technique, le directeur du CETMEF affirme que «son projet de Schéma Directeur de l'Organisation est compatible avec celui du Nouveau Dispositif Scientifique et Technique » et que le CETMEF doit « anticiper le changement plutôt que de le subir ».

L'intersyndicale du CETMEF réaffirme sa demande d'un **moratoire sur la restructuration du CETMEF** dans l'attente des avancées sur le NDST et rappelle encore une fois qu'en tant que représentante du personnel, elle constitue elle-aussi une force d'anticipation à travers sa participation active aux réflexions sur le NDST. C'est à ce titre qu'elle considère un tel schéma directeur d'organisation prématuré en l'état actuel des réflexions.

C'est pourquoi les représentants du CETMEF **demandent** :

- des précisions sur l'état des connaissances et les informations en la possession du directeur concernant le NDST ;
- que la direction du CETMEF leur démontre en quoi les activités du Cetmef dont elle prévoit la suppression ne sont pas "NDST compatibles" ;
- un moratoire officiel sur la restructuration du CETMEF.

2. Concernant ce qui conditionne les salaires des agents du CETMEF, à savoir la commission indemnitaire et les propositions de la direction du CETMEF pour chaque agent;

Pour la 2ème année consécutive, la Direction du CETMEF n'a pas respecté les textes en vigueur et notamment la circulaire du 13 juillet 2007 relative à l'organisation de cette commission. Les représentants du personnel, dans un souci de défense des agents et dans une n-ième tentative de renouvellement d'un véritable dialogue social, se sont rendus à une invitation envoyée par agenda électronique pour le 14 octobre 2011 (durée prévue initialement : 1h entre 14h30 et 15h30 le vendredi après-midi), à savoir le lendemain du boycott du CTPS.

Une fois de plus, les représentants du CETMEF ont été obligés de rappeler les grandes lignes de la circulaire du 13 juillet, à savoir que :

- les documents préparatoires doivent être envoyés dix jours avant la commission indemnitaire, (envoi le 7 octobre 2011 à 15h52 (boîtes syndicales)).
- les commissions indemnitaires doivent se tenir :
 - **au plus tard en septembre**, or la commission indemnitaire a été convoquée le 14 octobre 2011 sur demande des organisations syndicales (sinon quand aurait-elle été convoquée ?),
 - **sur l'initiative de l'autorité chargée de l'harmonisation des primes et présidées par elle**, or le directeur du CETMEF dans son courrier de réponse au message intersyndical de boycott du CTPS en date du 13 octobre 2011 nous affirmait qu'il n'était pas « l'autorité investie du rôle d'harmonisation des dotations indemnitaires ». et oubliait qu'en qualité de chef de service, il est l'autorité chargée de l'harmonisation pour les catégories C administratives et B techniques et qu'il propose les coefficients de prime à la DRH pour les autres catégories.
 - **avant la notification aux agents de leurs montants indemnitaires.** ». Les représentants du personnel du CETMEF ont déjà dénoncé l'année dernière cette situation. Or, les personnels techniques ont reçu leur lettre de notification début août (lettre signée par le directeur du CETMEF en date du 1 AOUT 2011) et la commission indemnitaire s'est tenue mi-octobre.

Une fois de plus, les représentants du CETMEF ont dénoncé les délais de convocation de la commission indemnitaire qui n'ont pas été respectés et la notification à certaines catégories de leur coefficients individuels AVANT cette réunion. Quelle réponse ont-ils obtenu ? De plates excuses agrémentées d'un « nous avons beaucoup de travail ! » qui semblent justifier pour la Direction les **lacunes répétées en matière de gestion et de suivi des personnels** (la commission indemnitaire n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres : retards monstrueux en matière de notification des bonifications d'ancienneté, absence de plan de formation annuel pour faciliter l'accès à celle-ci pourtant indispensable pour accompagner le changement, ...).

Cet irrespect des modalités d'organisation ne serait rien, si cette commission avait pu avoir pour résultat de révéler une réelle écoute des organisations syndicales concernant les situations particulières des agents ou la modification d'un comportement discriminatoire vis-à-vis de certaines catégories du personnel. Ainsi, les tableaux envoyés par l'administration font apparaître un **usage immodéré et inconsidéré** de la modulation individuelle pour toutes les catégories, avec par exemple :

- Pour les agents C administratifs : **14 baisses** du coefficient individuel sur 27, que chaque agent concerné va découvrir et recevoir comme une sanction de sa manière de servir, sans autre explication, une fois que les notifications auront été faites et si le Directeur reste sur

ses positions sans envisager aucun changement de coefficient, comme il l'a déjà annoncé. Manifestement, l'administration du CETMEF a interprété de manière abusive la récente revalorisation du régime indemnitaire de cette catégorie. Les représentants du personnel du CETMEF rappellent qu'une baisse des coefficients individuels en cas de rattrapage du régime indemnitaire est discriminatoire vis-à-vis de cette catégorie et que toute mesure discriminatoire peut être défendue devant l'autorité compétente. Une telle action collective sera conduite dès notification de tels coefficients, si la Direction n'évolue pas dans ses positions.

- Pour les A techniques, la médiane des coefficients proposés par le Directeur à la DRH est désormais à 1,05 quand il s'agit d'une valeur exceptionnelle et utilisée dans le cadre exclusif de promotions dans d'autres services. Mais à quel prix ? Celui d'agents doublement sanctionnés par le fait d'avoir été malades ? Les écarts-types démesurés font clairement apparaître une gestion brutale, arrogante et de nature à démotiver les agents et à augmenter le risque psycho-social. Des agents voient leurs coefficients d'ISS baisser chaque année depuis 2 ans de 0,1 (soit 1000 euros environ par an) du fait de la « **perception** » (nous citons les propos du directeur) que la Direction a de son travail. Aucune explication n'est apportée à ces agents, puisque leurs appréciations ne justifient pas de baisse. D'autres voient leurs coefficients hors fourchette malgré leurs efforts ou pour le simple fait qu'ils ont été malades. Un technicien a même vu son coefficient baisser en-dessous de la limite basse, alors qu'il subit de plein fouet une réorganisation brutale et se retrouve de fait seul à Compiègne quand toute sa hiérarchie et l'ensemble de son équipe sont désormais à Brest. Comment travailler et rester motivé dans ces conditions de travail dont la Direction actuelle est seule responsable et dont elle n'avait visiblement pas anticipé les conséquences ? Les organisations syndicales rappellent, par ailleurs, la nécessité d'établir un rapport circonstancié pour tout coefficient individuel hors des plages, ce qui n'est pas fait depuis 2 ans.

Avant le 1er septembre 2009, le directeur du CETMEF avait coutume de réunir les chefs de département de son service pour les associer à la détermination des coefficients de leurs agents et débattre de leurs propositions. Les échos qu'ont les agents désormais est que leur hiérarchie ne serait même pas associée à la détermination de ces coefficients ! Ne sont-ils donc fondés que sur une « perception » et non des faits ?

A quoi sert désormais la hiérarchie intermédiaire, puisqu'elle n'a pu émettre aucun avis sur la réorganisation de 2010, ni sur la restructuration envisagée et qu'il n'est en rien tenu compte de son appréciation pour l'évaluation des agents et la détermination de leurs coefficients individuels ? Y a-t-il besoin de dépenser des sommes indécentes en séminaire pour le haut encadrement pour déterminer que la valeur première d'un service doit être le respect des agents, de leur travail et de leurs compétences et que cette valeur passe, entre autres, par une détermination juste de leurs coefficients individuels ?

A ce sujet, les représentants du CETMEF souhaitent être entendus et renouvellent devant vous leurs demandes que la direction du CETMEF n'entend pas, puisqu'elle a seulement lâché qu'elle pourrait revoir les coefficients individuels manifestement erronés ou injustes. Encore heureux, mais c'est une révision collective de la méthode adoptée et un respect de chacun qui sont demandés par les agents du CETMEF !!!!

La direction a, par ailleurs, réaffirmé qu'elle refusait d'utiliser les fourchettes conseillées par la DRH ! A quoi servent donc ces recommandations, si la Direction note sur une « perception » et non sur des résultats tangibles ?

A quoi servent donc les entretiens annuels si les coefficients des agents ne sont pas en cohérence avec les appréciations de leurs gestionnaires directs et ceux qui connaissent le mieux leurs objectifs,

leur travail et les difficultés rencontrées ?

Que penser d'une direction qui justifie de ne pas appliquer les circulaires par le fait qu'elle « a beaucoup de travail » ?

Ainsi, devant vous, les représentants du CETMEF **réitèrent leurs demandes** :

- ils exigent dès 2011 pour tous les agents et, en particulier les agents C administratifs, au minimum un maintien de leurs coefficients individuels,
- ils exigent le respect dès l'année 2011 des plages de modulations pour toutes les catégories,
- ils exigent que les agents qui partent ne soient pas pénalisés,
- ils dénoncent les stagnations ou les baisses des primes des agents,
- ils demandent une réelle implication de l'ensemble de la hiérarchie dans la fixation des coefficients des agents,
- ils exigent une réelle concertation avec les représentants du personnel pouvant amener à des modifications de coefficients le cas échéant et au préalable,
- ils exigent la prise en compte des intérim.

3. **Que penser de cette mesquinerie sur le calcul des primes des personnels administratifs de catégorie C** quand, à l'heure de la revalorisation de leur dotation, leur coefficient est **volontairement** baissé de telle sorte que les montants de leurs primes soient maintenus constants par rapport à l'année précédente ?

L'impact d'une telle décision n'a aucunement été évalué par la direction. Des baisses importantes de coefficients individuels ont été constatées pour des personnes qui ont mis pourtant des années à augmenter de 0,01 pour aboutir aux coefficients de 2009. Cette baisse est d'autant plus injuste et discutable qu'elle intervient alors que cette catégorie est certainement l'une de celles les plus impactées par les réorganisations successives et qui a été confrontée à un surplus d'activité lié à la dernière adaptation du service. Comment justifier que des agents qui donnaient toute satisfaction à l'ancienne Direction subissent désormais chaque année des baisses de leurs coefficients ?

Qu'en penser, lorsqu'au CETMEF, les agents de Compiègne s'étonnent de travaux d'aménagement, d'embellissement perpétuels, quand le service est censé déménager d'ici un an ? La direction du CETMEF n'est-elle pas au courant du contexte économique du pays et des réductions de dépenses publiques ? Evidemment, il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires, mais des bruits courent sur **une dilapidation sans contrôle des fonds publics au CETMEF, notamment via l'usage des cartes d'achat.**

Ainsi, est-il vrai que pour son séminaire "résidentiel" au centre de Moulin Mer à Logonna-Daoulas, le CETMEF aurait loué un wagon 1ère classe de la SNCF pour acheminer moins de 15 personnes avec hôtesses d'accueil ? Quel a été le coût de cette location qui pourrait bien être jugée indécente par nombre de nos concitoyens ? Comment, en période d'austérité, justifier l'utilisation de crédits de fonctionnement pour une soirée open-bar ou un spectacle de magicien ?

Une charte managériale définissant les bonnes pratiques au sein d'un service ne peut-elle pas être rédigée dans la sobriété ?

Pour combattre cette rumeur et rassurer les agents, qui sont aussi des citoyens et des contribuables, du bon usage des fonds publics au CETMEF, ne serait-il pas nécessaire d'y **mener un audit financier très rapidement** ?

4. **Concernant le management au CETMEF**

Si les représentants du personnel du CETMEF ne sont pas là aujourd'hui, c'est qu'il est très compliqué d'être élu syndical actuellement au CETMEF et qu'ils craignent des représailles (sans parler encore de "mesure de rétorsion"), de plus, une assemblée générale avec l'ensemble des agents de tous les sites a lieu en visio-conférence aujourd'hui.

Quels faits pour démontrer que les élus syndicaux plus que tous les autres subissent des pressions ? La CGT dénonce depuis longtemps cette situation à la Direction Technique où ses représentants du personnel ont été mis dans le collimateur parce qu'ils alertaient la Direction du Cetmef sur les dysfonctionnements de cette direction. Nous citerons aussi ici la prise à partie par le directeur d'un représentant syndical FO à la sortie de la commission indemnitaire du 14 Octobre dernier au sujet du compte-rendu, rédigé par la FEETS-FO, de la réunion de concertation sur le Nouveau Dispositif Scientifique et Technique qui s'est tenue le 04 Octobre 2011.

Ce document fait état des alertes lancées par TOUTES les organisations syndicales, et nous disons bien "TOUTES" les organisations syndicales, au sujet du management par la terreur et l'intimidation, notamment "indemnitaire" qui règnent au CETMEF et dont les faits énumérés ci-dessus en sont quelques preuves. Toutes demandaient au cabinet que cessent ces manoeuvres d'intimidation.

Ce n'est pas à la FEETS-FO directement par courrier que le directeur du CETMEF a jugé bon de demander des explications sur ce qu'il considère être une "atteinte directe à sa personne", mais au représentant FO qu'il a demandé un tête-à-tête immédiat .

Devant les faits déjà cités concernant la gestion des indemnités des agents auxquels s'ajoutent:

1. les difficultés à mobiliser les agents, recruter les représentants syndicaux et le climat social dégradé d'une façon générale,
2. le silence de l'encadrement supérieur lors des groupes de direction, codir, instances alors qu'ils sont tenus à l'écart des grands projets du service,

le directeur a exhorté le représentant des agents à rédiger un papier de justification, car selon lui, ces faits n'existent pas, puisqu'aucune "mesure de rétorsion visant des représentants syndicaux" n'est constatée .

Depuis quand les élus syndicaux locaux sont-ils censés rédiger des rapports explicatifs de compte-rendus de leur fédération nationale sur demande de leur direction ?

Les organisations syndicales ont, par ailleurs, été obligées de se lever contre des modifications inacceptables cachées dans un nouveau règlement intérieur qu'il a fallu décortiquer pour mettre en lumière que la direction souhaitait imposer de manière unilatérale au personnel encadrant le **forfait "cadre"** et annonçait **début octobre 2011 la fin du report des congés sur l'année suivante dès 2011**.

Les organisations syndicales ont condamné le passage imposé de l'ensemble de l'encadrement, jusqu'aux chefs de division, au régime cadre alors qu'il est normalement réservé aux cadres de 3ème niveau. Cette même instruction ministérielle du 06/01/11 stipule que dans les services autres qu'en administration centrale, le règlement intérieur doit spécifier "la liste exhaustive des postes de catégorie A disposant d'une large autonomie dans l'organisation de leur temps de travail qui peuvent, **à la demande de leur titulaire**, être soumis au régime du décompte en jours de la durée du travail". Il a été nécessaire de dénoncer un tel projet révélateur de la pression insidieuse exercée sur la hiérarchie du CETMEF.

Les représentants du CETMEF ont condamné la suppression du report des congés des agents au-delà du 31/12/2011 proposée dans ce nouveau règlement, car si cette mesure d'harmonisation au sein du ministère est bien prévue, elle laisse aux services le temps de la mettre en place sur une durée de deux ans (instruction ministérielle du 06/01/2011) pour laisser aux agents le temps de réduire progressivement leurs excédents de congés.

Il aurait été souhaitable de prévenir les agents de manière moins brutale et bien avant le début du mois d'octobre ! Devant cette modification du règlement intérieur, il eut fallu au minima communiquer en amont et proposer des solutions aux agents qui, ne s'attendant pas à cette mesure, ont un volume de congés restant tel qu'ils auraient dû partir en congés dès début décembre, voire plus tôt, pour solder leurs congés pour la fin de cette année et qui méconnaissent l'utilisation du compte épargne temps CET. Il est paradoxal d'imposer, d'une part, une continuité de service limitant la prise de congés des agents (rappelons un courriel du secrétaire général du CETMEF interdisant à ses agents de prendre plus d'une semaine de congés durant les périodes de vacances scolaires de Pâques ou fin d'année) et, d'autre part, de leur imposer de solder leurs congés d'ici la fin décembre, donc en moins de 3 mois.

Les organisations syndicales ont par ailleurs dénoncé l'envoi d'un tel projet aux représentants du personnel sans document d'introduction rappelant les paragraphes modifiés dans ce règlement qui aurait permis un gain substantiel de temps d'analyse et s'interrogent toujours sur les intentions cachées d'une telle façon de procéder.

Ce n'est que devant la levée de bouclier des syndicats que la Direction du CETMEF a accepté l'idée d'autorisation du report automatique des congés (de telle sorte qu'aucun agent ne perde de congés du fait du caractère tardif de l'annonce) et d'ajouter "à la demande du titulaire" sur la ligne

correspondant au forfait cadre.

Tout ces éléments sont des faits, mais aussi des **indicateurs** de l'absence de dialogue social, de l'inexistence de communication, tant avec les représentants du personnel qu'avec la hiérarchie ou les agents eux-mêmes du service, témoins du manque de respect de la direction pour les agents du CETMEF. La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

5. En conséquence,

- L'absence de précautions dans la diffusion d'information extrêmement graves telles que la suppression des postes de certains agents,
- l'absence de concertation et d'implication des élus syndicaux, voire même des agents encadrants du CETMEF, dans les réflexions sur l'avenir du service,
- la gestion brutale et injuste des coefficients indemnitaires, que la Direction avoue même basée sur la « perception » du travail des agents et non les résultats réels sans aucune cohérence entre l'appréciation du travail réalisée sincèrement par le personnel encadrant et les coefficients que la direction propose,
- les bruits qui courent de dépenses inconsidérées dans un contexte d'austérité nationale voire européenne et la discrimination vis-à-vis des personnels administratifs de catégorie C (même s'il ne s'agit évidemment pas de la même ligne budgétaire),

conduisent au CETMEF à un **climat délétère et psycho-social inquiétant**, qui n'est pas propice au travail en même temps qu'il fait perdre un temps considérable aux élus syndicaux locaux ! Chacun sait que « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » !

Une telle arrogance n'est plus supportable. Nous mettons une fois de plus en garde sur les risques psycho-sociaux et la démotivation des agents que cela concerne l'arrêt de leurs activités pour certains donneurs d'ordre (un coup, on arrête, le lendemain, on reprend) ou encore la suppression ou le transfert de leur poste annoncé sans ménagement dans le nouveau schéma directeur d'organisation, ou également la baisse de leur coefficient individuel indemnitaire.

L'intersyndicale :

- s'interroge sur la nécessité d'un audit financier au CETMEF pour mettre fin aux rumeurs de gaspillage des fonds publics en toute transparence ;
- Dénonce les mobilités forcées en filigrane de la restructuration que nous savons seulement en attente actuellement ;
- Exige un moratoire sur la restructuration dans l'attente de l'avancée du travail sur le NDST
- Refuse l'alibi de la participation des OS à des réunions d'informations pour justifier la restructuration
- exige le respect dès cet année des plages de modulations et a minima le maintien des coefficients individuels pour tous les agents (sur la base de ceux de 2009) ;
- ils demandent une réelle implication de l'ensemble de la hiérarchie dans la fixation des coefficients des agents et exigent une réelle concertation avec les représentants du personnel pouvant amener à des modifications de coefficients le cas échéant et au préalable,
- Exige une amélioration en profondeur du dialogue social et de la communication interne du CETMEF.

Après la tenue de ce coûteux séminaire résidentiel dont le but était semble-t-il de rédiger une charte managériale basée sur de bonnes pratiques et des valeurs communes, les agents attendent avec impatience que soient mis en œuvre les conclusions avec, en premier chef, le respect des agents.

Le secrétaire de l'Union Fédérale CGT du CETMEF Le secrétaire du Cartel du FO/CETMEF Le secrétaire de la section SANTE/UNSA du CETMEF Le secrétaire de la section locale CFDT du CETMEF

Signé

Christian GOAS

Signé

Christian BAROU

Signé

Jacques BROVELLI

Signé

Alain Pourplanche